



Elections Législatives des 04 et 18 juin 2022

Fiche pour la création de l'identité du tiers dans CHORUS

Ce document doit être complété par le candidat et transmis au Haut-commissariat pour permettre :

- le remboursement des frais de propagande officielle et/ou des frais d'apposition s'il n'y a pas subrogation ;
- et le versement du remboursement forfaitaire de ses dépenses de campagne

A noter : seuls les candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au 1^{er} tour de scrutin peuvent prétendre à ces remboursements.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro CPS¹ :

Signature du candidat

¹ Ou les 10 premiers chiffres du numéro de sécurité sociale, ou numéro NIR